



DOSSIER DE PRESSE

2017

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération

Nées aux côtés de l'école de la République, les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) agissent depuis plus d'un siècle pour protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques de leurs métiers.

- Protéger les personnels de l'éducation

La FAS et les ASL constituent un **ensemble associatif** présent dans tous les départements. Il est animé par des personnels de l'éducation qui ont choisi de s'impliquer auprès de collègues confrontés à des difficultés.

Depuis 2008, la FAS propose en partenariat avec la MAIF, **l'Offre Métiers de l'Éducation**, accompagnement et protection des enseignants et non-enseignants. Cette offre a déjà été choisie par **480 000 personnels**, soit un sur deux.

- Analyser le climat scolaire pour contribuer à son apaisement

Depuis 2009, les ASL publient un **baromètre du climat scolaire et des relations dans les établissements** à partir des situations traitées chaque année. Il dresse un état des lieux des risques du métier et suit leur évolution. Ces données permettent aux ASL de renforcer la qualité de leur accompagnement au plus près du terrain.

- Former les personnels de l'éducation

Pour les ASL, la prévention est la première des protections. Elles conçoivent **des modules de formation** sur le droit encadrant les métiers de l'éducation. Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une **convention signée en 2012 avec le ministère de l'Éducation nationale**, déclinée localement dans les académies. Ces modules de formation destinés à tous les personnels de l'éducation s'appuient sur l'expertise des ASL et de leurs **150 avocats-conseil** et sont réalisés en partenariat avec la MAIF.



- Nouer des partenariats pour porter les valeurs de la République

Dès leur création, les ASL ont placé au cœur de leur mission la défense de l'école de la République à travers la protection de ses personnels. Elles ont ainsi noué des **partenariats avec les grandes organisations syndicales**, des mutuelles et associations de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire). La FAS est notamment membre de L'ESPER (L'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République), qui rassemble près de 50 organisations.

Avec leurs partenaires, la FAS et les ASL contribuent chaque jour à l'amélioration du climat scolaire. Elles participent activement à ce que l'école construise un **projet commun à tous qui garantisse une vie sociale qui rassemble et prépare ainsi une société apaisée.**

Protéger les personnels de l'éducation

Insultes, agressions, accidents, cyber-harcèlement : l'Offre Métiers de l'Éducation proposée en partenariat avec la MAIF est une offre dédiée aux personnels de l'éducation.

● Des garanties choisies par un personnel de l'éducation sur deux

L'Offre Métiers de l'Éducation soutient, défend et protège les enseignants et non-enseignants (personnels de vie scolaire, du périscolaire, ATSEM, etc.) :

- **l'identification et la défense des droits et responsabilités** : protection juridique, responsabilité civile et défense, informations pratiques ;
- **la protection des dommages corporels** : prise en charge financière (par exemple pour les frais d'hospitalisation, pertes de revenus), solutions pratiques d'aide à la victime et à ses proches ;
- **un soutien moral** : aide et accompagnement par les équipes militantes sur le terrain.

● Les atouts de l'Offre Métiers de l'Éducation

- **un partenariat fort** entre l'expertise assurantielle de la MAIF et le savoir-faire associatif des ASL ;
- **des militants personnels de l'éducation** qui connaissent les difficultés des métiers ;
- **une proximité avec les adhérents** car les ASL et la MAIF sont présentes dans chaque département et 50 000 correspondants d'établissements apportent une aide immédiate ;
- **un accompagnement juridique** avec l'appui de 150 avocats-conseil qui sont experts du droit de l'éducation ;
- une offre accessible pour **39,50 euros par an**.

Cette adhésion permet de bénéficier immédiatement d'un soutien moral et d'un accompagnement militant, quelles que soient les difficultés rencontrées.



Observer le climat scolaire et les relations dans les établissements

À travers son réseau militant de cent Autonomes de Solidarité Laïques (ASL), la Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS) étudie chaque année les situations conflictuelles rencontrées par les personnels de l'éducation dans l'exercice de leur fonction.

Ce baromètre ASL 2015-2016 rend compte, au travers de 4 747 dossiers ouverts en Protection Juridique Professionnelle (vs 5 601 en 2014-2015), de l'évolution des situations de conflits déclarées par les adhérents des ASL, forme d'indicateur du climat scolaire et des relations au sein des établissements. 33,6% des dossiers traités concernent des insultes ou des menaces et 35,4 % relèvent de la diffamation.

1. Répartition des dossiers de protection juridique par nature des affaires

Durant la période couvrant l'année scolaire 2015-2016, le nombre de dossiers de Protection Juridique Professionnelle est inférieur de 15% par rapport à l'année précédente.

On note que seulement 14% des dossiers sont traités par un tribunal, ce qui est le résultat de l'accompagnement de plus en plus fort des militants des ASL qui s'efforcent, par leurs échanges avec les adhérents, à trouver des solutions alternatives à la judiciarisation. Dans 2/3 des cas, les conflits relèvent d'agressions verbales ou de diffamation.

2. Stabilisation du nombre de dossiers liés à l'utilisation d'internet

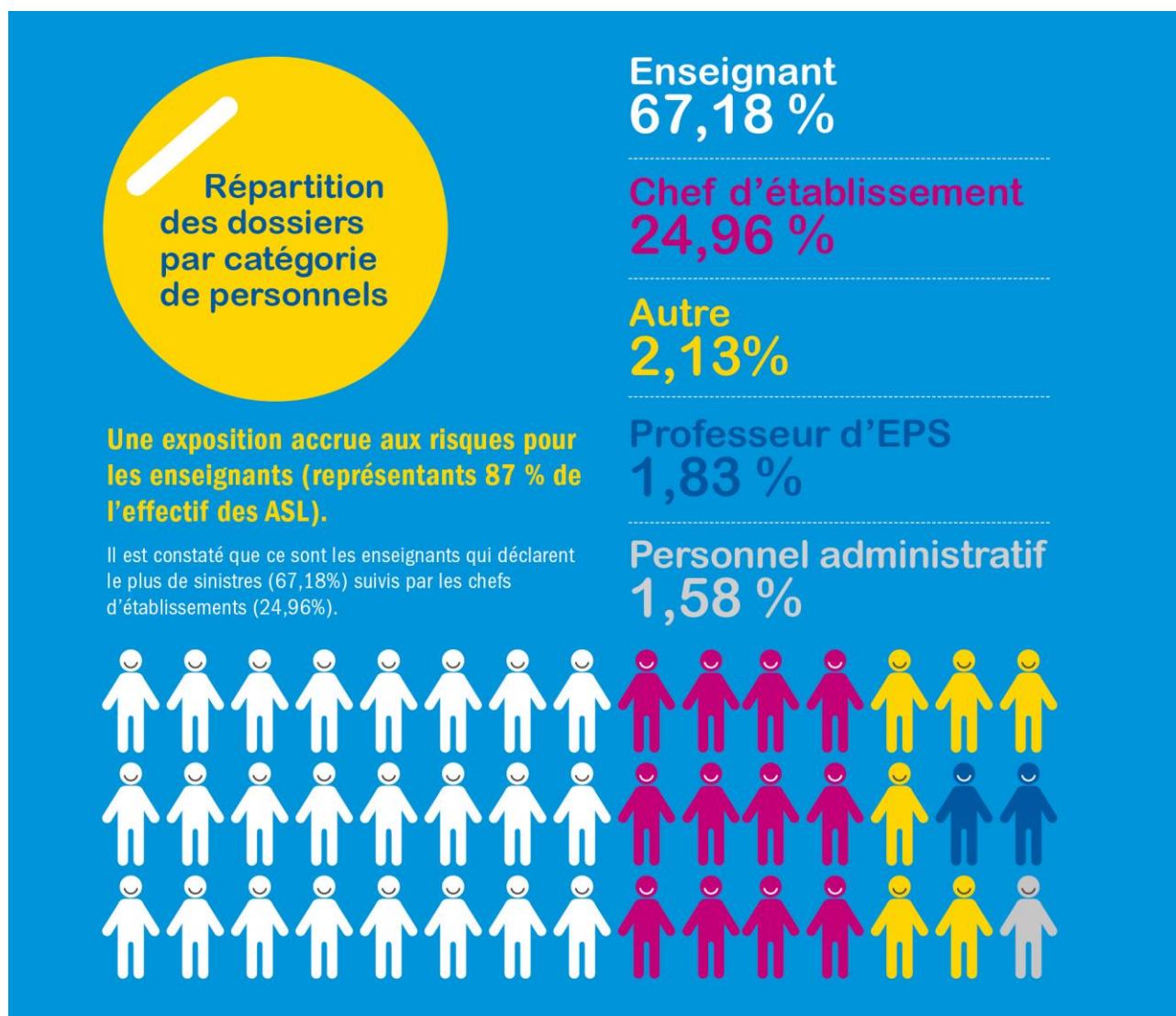
Régulièrement en hausse depuis plusieurs années, la FAS constate une stabilisation du nombre d'affaires liées à l'usage des réseaux sociaux, blogs, publications sur internet.

Alors que cette problématique concerne 263 dossiers en 2013-2014, il ne s'agit plus que de 242 affaires aujourd'hui (5,10% du total des affaires).

3. Prédominance des litiges avec les responsables légaux des élèves

Durant la période, il est observé une nette prédominance des litiges avec les responsables légaux des élèves (57,6%) et des élèves eux-mêmes (20,4%). Les conflits « internes » à l'établissement représentent 14,6% de l'ensemble.

Il est constaté que ce sont les enseignants qui déclarent le plus de sinistres (67,18%) suivis par les chefs d'établissements (24,96%). Les enseignants subissent une exposition accrue aux risques puisqu'ils représentent 87% de l'effectif des ASL.



Informez pour mieux prévenir les risques

1. Les outils de communication

Tout au long de l'année, les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) agissent auprès des personnels de l'éducation, en région et sur Internet, pour les sensibiliser aux droits et devoirs encadrant leurs métiers.

● Les conférences des ASL

Les ASL proposent régulièrement **des conférences et interventions sur des thèmes d'actualité** : la responsabilité civile et pénale de l'Education nationale, le principe de laïcité à l'école, l'évolution de la famille et son impact sur l'école, la grande pauvreté et la réussite scolaire, etc. Ces conférences dispensées par des militants des ASL et/ou avocats-conseil en région, permettent notamment aux personnels de l'éducation de s'informer sur leurs droits et devoirs.

● L'ASL en direct

L'ASL en direct, **émission web des ASL**, traite des problématiques du monde de l'éducation à travers des émissions diffusées sur le web. Elle recouvre deux formats : des débats et des enquêtes. La dernière émission a eu lieu en novembre 2016 sur le thème : « **École et Laïcité : comment transmettre les valeurs de la République ?** ».

→ www.autonome-solidarite.fr/asl-en-direct/

● Les chats live des ASL

Les ASL ont également mis en place des chats live réguliers afin de **répondre en direct aux personnels de l'éducation** ayant besoin de réponses ou de conseils. Un avocat-conseil et un militant de la FAS répondent à des questions pratiques posées par les personnels. Les dernières thématiques étaient :

- Risques numériques : comment y faire face ?
- Périscolaire : quel transfert de responsabilité ?
- Signalement de l'enfance en danger : quelles sont les bonnes démarches ?
- ...

2. Les actions de formation

L'offre de formation conçue et déployée par les Autonomes de Solidarité Laïques aide les personnels à identifier les risques du métier pour mieux les prévenir. Cette mission des ASL est mise en œuvre en partenariat avec la MAIF.

Depuis septembre 2014, 360 formations ont été organisées, bénéficiant à près de 7 000 personnels de l'éducation chaque année.

Les modules de formation initiale et continue des ASL sont **reconnus par le ministère de l'Éducation nationale**, dans le cadre d'une convention signée en novembre 2012 entre le ministre et Roger Crucq, Président de la FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité). Ces formations sont dispensées au bénéfice des ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) ou des Directions académiques par les militants des ASL et de la MAIF, aux côtés des avocats-conseil.

● Les programmes de formation

- Responsabilité civile et pénale des personnels
- Autorité parentale
- Risques liés à l'usage du numérique
- Harcèlement au travail
- Gestion des conflits
- Présentation des ASL
- ...



**CHAQUE ANNEE,
PRÈS DE 7 000
PERSONNELS
BENEFICIENT DES
FORMATIONS DES
ASL**

Nouer des partenariats et agir auprès des pouvoirs publics

Les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) ont acquis une reconnaissance et une légitimité auprès des pouvoirs publics, des associations, mutuelles et syndicats de l'éducation.

● Le ministère de l'Éducation nationale

Une convention signée avec le ministère en 2002 a été réaffirmée et enrichie en novembre 2012. Elle renforce la légitimité des actions et des compétences des ASL et de la FAS.

Elle reconnaît leur contribution dans le cadre de la **protection des personnels de l'éducation** et de la **prévention des risques du métier**, ainsi que le rôle des ASL lorsqu'un adhérent est victime d'un incident grave à l'occasion de ses fonctions : aide et assistance morale, psychologique et juridique.

Cette convention reconnaît également aux ASL, le rôle de **formateur aux risques du métier pour les personnels dans le cadre de la formation initiale et/ou continue.**

● Le ministère de la Justice

Une convention de partenariat a été signée entre le ministère de la Justice et la FAS en juin 2015. Cet accord a pour objectif **d'accroître les connaissances juridiques des militants des ASL**, d'améliorer la défense des adhérents et d'échanger sur des propositions d'évolution des textes en vigueur afin de permettre une meilleure prise en charge judiciaire des personnels de l'Éducation nationale.

Cinq thématiques clés ont été définies : prévention de la délinquance, cyber-criminalité (quand le personnel est victime ou témoin d'agressions sur le web), harcèlement à l'école, discriminations et situations conflictuelles et violences en milieu scolaire.

Cette convention reconnaît l'expertise juridique des ASL.

● Actions auprès des pouvoirs publics

La FAS propose à partir de son expertise juridique des **modifications législatives pour renforcer la protection des personnels de l'éducation**. La FAS a notamment travaillé sur la loi « Déontologie, Droits et Obligations des fonctionnaires » du 20 avril 2016 encadrant la protection des fonctionnaires lorsqu'ils sont victimes d'agression. Cette loi précise les modalités de rétablissement du fonctionnaire dans ses fonctions en cas de non-lieu, relaxe, acquittement ou mise hors de cause.

● L'ESPER - L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République

La FAS est membre de L'ESPER qui rassemble près de **50 organisations de l'Économie Sociale et Solidaire** (associations, mutuelles, coopératives et syndicats) agissant dans le champ de l'École et de la communauté éducative.

→ <http://esper.fr/>

● Associations, mutuelles et syndicats partenaires

La FAS a également noué de **nombreux partenariats avec des organisations partageant ses valeurs** : la MAIF avec laquelle elle a créé l'Offre Métiers de l'Éducation, mais aussi la MAE, la MGEN, la CASDEN et les syndicats comme le SE-UNSA, le SIEN-UNSA, le SNPDEN, le SNUIPP-FSU, le SNIA-IPR.



**LA FAS PROPOSE
DES MODIFICATIONS
LEGISLATIVES POUR
RENFORCER LA
PROTECTION DES
PERSONNELS**



→ Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération

Nées de l'école de la République, les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération (FAS) agissent depuis plus d'un siècle pour protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques de leurs métiers.

Fortes de leur expertise, elles partagent depuis 2008 la protection des enseignants et non-enseignants avec la MAIF dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation choisie par 480 000 personnels, soit un sur deux.

Pour les ASL, la prévention est la première des protections. Elles conçoivent des modules de formation sur l'environnement juridique des métiers de l'éducation.

Leur mission est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale et mise en œuvre avec son réseau d'avocats-conseil.

→ Découvrez les sites Autonomie de Solidarité



www.autonome-solidarite.fr



www.juricole.fr

→ Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Contact presse

UNICORP
Charlotte COUFFON
Tél. 01 77 37 87 91
Mob. 06 02 53 93 19
c.couffon@unicorp.fr

